

FOIRE AUX QUESTIONS

Entrée en 6^e Internationale

Votre enfant est en classe de CM2 et vous envisagez une inscription en section internationale pour la rentrée 2026.

Ce parcours offre un enseignement bilingue exigeant, une ouverture culturelle stimulante et une immersion progressive dans une autre langue.

Cette foire aux questions a pour objectif de vous accompagner dans vos démarches et de répondre de manière simple et claire aux questions que se posent souvent les familles.

1. Faut-il informer l'école de notre démarche ?

Oui, c'est indispensable.

L'école doit transmettre un avis pédagogique au(x) collège(s) visé(s). Sans cette information, votre dossier ne pourra pas être examiné correctement.

2. Notre enfant doit-il participer à la campagne d'affectation classique ?

Oui, absolument.

Même si vous demandez la section internationale, il doit être comptabilisé dans les effectifs de son école pour son collège de secteur afin de garantir une place en cas de non-admission.

3. Peut-on candidater dans plusieurs collèges en même temps ?

Oui.

Votre enfant peut passer les tests dans plusieurs établissements mais vous devez être vigilant(e) quant aux dates communes.

4. Les tests peuvent-ils se passer à distance si nous habitons à l'étranger ?

Nous vous invitons à contacter directement le ou les collèges pour étudier la faisabilité.

5. Peut-on choisir le collège dans lequel sera affecté notre enfant ?

Le choix porte sur la section internationale, pas sur le collège.

L'affectation dépend :

- Des résultats aux tests,
- De la sectorisation,
- Des capacités d'accueil,
- Et des critères prioritaires d'affectations de la carte scolaire.

6. Une admission favorable signifie-t-elle que notre enfant aura automatiquement une place ?

Non.

Un avis favorable ne vaut pas affectation.

L'affectation dépend des contraintes de capacité et de sectorisation.

7. Quels enseignements supplémentaires suivent les élèves de section internationale ?

Votre enfant aura :

- 4 heures de lettres étrangères,
- 4 heures de langue vivante (LV),
- 2 heures de DNL en histoire-géographie, enseignées en français et dans la langue de la section.

8. Le niveau demandé est-il très élevé ?

La section internationale est un parcours exigeant.

La formation permet la pratique approfondie d'une première langue vivante étrangère imposant motivation, forte capacité de travail et intérêt pour la langue et la culture.

9. Que se passe-t-il si nous recevons tardivement les convocations ou les résultats ?

Contactez immédiatement le collège concerné.

Un problème technique (adresses courriels, filtres anti-spam...) peut parfois expliquer l'absence de message.

10. Peut-on contester les résultats des tests ?

Le DASEN arrête une liste qui lui est proposée à l'issue de la commission départementale.

Vous pouvez demander une copie des tests ou grilles d'évaluation pour comprendre les points à améliorer.

11. Est-il possible de quitter la section internationale en cours de scolarité ?

Oui.

Il faudra :

- En informer le collège demandé,
- Prévenir la DSSEN du Val de Marne (ce.94divel-colleges@ac-creteil.fr).

L'enfant sera alors réaffecté dans son collège de secteur ou, si la capacité est insuffisante, dans un collège proche.

12. Mon enfant est scolarisé hors contrat / en instruction en famille. Peut-il candidater ?

Oui.

Il devra par ailleurs passer des tests de positionnement en français et mathématiques pour valider son entrée en 6^e dans le public ou sous contrat.

13. Peut-on candidater de nouveau l'année suivante si l'enfant n'est pas retenu ?

Non, sauf cas particuliers.

L'admission en section internationale s'effectue uniquement à l'entrée en 6^e.

14. Et si notre enfant réussit les tests mais n'a pas de place dans la section ?

Il pourra être placé en liste complémentaire.

En cas de désistement, il pourra être appelé.

Sinon, la candidature ne pourra être renouvelée que dans des conditions très spécifiques (déménagement dans le secteur, assouplissement de la carte scolaire...).

15. En cas d'admission dans un autre établissement (ex : CLIEP), que devons-nous faire ?

Vous serez contactés pour confirmer votre choix.

Si vous acceptez cette admission, votre enfant ne participera pas à l'affectation dans le Val-de-Marne.

16. Est-il possible de demander une dérogation de secteur liée à la section internationale ?

Oui, mais cela ne donne pas de droit automatique.

La priorité reste :

1. Handicap,
2. Soins médicaux,
3. Situation sociale,
4. Fratrie,
5. Proximité du domicile.

17. Comment savoir si ce parcours convient à notre enfant ?

Vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- Aime-t-il apprendre les langues ?
- Est-il curieux des autres cultures ?
- Est-il capable de s'engager dans un travail régulier et exigeant ?
- A-t-il envie de relever un défi motivant ?

Si oui, la section internationale peut être un formidable levier de réussite.

18. Où trouver les informations officielles (liens, calendriers, procédures) ?

Vous pouvez consulter :

- La note aux familles ainsi que la FAQ transmise par l'école,
- Les sites des collèges concernés,
- Ou joindre les services départementaux « DIVEL » : ce.94divel-colleges@ac-creteil.fr.